













Gens du voyage : légitimes à Paris, comme tout le monde.

La création des aires d'accueil à Paris suspendues à la décision prochaine de la Ministre en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Le retard général et la disparité dans la construction et la mise en fonctionnement d'aires d'accueil des gens du voyage en France témoignent d'un manque certain de volontarisme des représentants de l'Etat, qui refusent de se saisir des outils contraignants que la loi leur confère. Rappelons que c'est la carence en aires d'accueil qui contraint de facto des familles à des stationnements spontanés, contre lesquels le dispositif répressif s'est continuellement renforcé, voire qui les incite à une sédentarisation non choisie.

La situation à Paris est tristement singulière. L'extraordinaire diversité de la population qu'elle accueille exclut les seuls « gens du voyage », qui ne disposent ni de lieux pour séjourner dans la capitale, ni de place dans la mémoire, ni de participation à la vie citoyenne. Singulière également car la volonté municipale de se conformer à ses obligations est suspendue à une décision de l'Etat, pourtant garant de la loi et signataire du schéma départemental d'accueil des gens du voyage.

Trois espaces avaient été identifiés pour accueillir une aire d'accueil et inscrits par la Ville dès 2006 dans son plan local de l'urbanisme.

Le premier a été invalidé à la demande du ministère de la Défense. Nous pourrions entendre que l'immédiat périmètre du futur Pentagone ne soit pas compatible avec des projets d'habitat ; chacun devrait être scandalisé que ce ne soit le cas que pour les gens du voyage.

L'implantation d'une aire d'accueil sur les deux autres terrains identifiés (dans les Bois de Boulogne et de Vincennes) a d'abord reçu des avis divergents en commission départementale des sites, puis un avis défavorable de la commission supérieure des sites. La décision finale revient aujourd'hui à la Ministre en charge de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, laquelle n'a jamais donné suite au courrier adressé par des associations au printemps dernier.

Les projets présentés par la ville de Paris sont pourtant situés sur des terrains utilisés comme parkings! La prise en compte par la ville de la dimension environnementale dans les projets décrédibilise les arguments techniques s'opposant à leur réalisation, tout autant que les postures opposées des maires des XVème et XVIème arrondissements.

Après le refus opposé à l'aire du XVème par Philippe Goujon, Maire de cet arrondissement, dont les motivations mériteraient d'être interrogées, Claude Goasguen, Maire du XVIème arrondissement, estimait en 2009 que la création « d'un *camp* de gens du voyage pouvait constituer un facteur supplémentaire d'une délinquance déjà suffisamment importante », reconnaissant par là une position idéologique.

L'urgence est pourtant de répondre enfin aux besoins de familles : les aménagements pourraient être proposés comme réversibles, en attendant l'identification de nouveaux sites.

C'est donc bien une décision politique que rendra prochainement Madame Nathalie Kosciusko-Morizet. Décision qui dira si, comme tout le monde, les gens du voyage ont le droit d'habiter la capitale.

ANGVC (Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques)
FNASAT – Gens du voyage
Fondation Abbé Pierre
Ligue des Droits de l'Homme
UFAT (Union Française des Associations Tsiganes)
AVGVIF (Association Familiale des Gens du Voyage d'Ile-de-France)
URAVIF

Contact presse:

UFAT / AVGVIF, Emile Scheitz: 06.69.19.85.16

ANGVC: 01 42 43 50 21